

ASTREE COMPAGNIE D'ASSURANCE S ET DE REASSURANCES

S.A, au capital de 20.000.000 de dinars
Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha- 1080 – Tunis
RC : n°B120481997
MF : 000080S/A/M 000

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014

Messieurs les actionnaires de l'ASTREE Compagnie d'Assurances et de Réassurances sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le Mardi 13 mai 2014 à 10 heures, au siège social de la Compagnie, 45 – Avenue Kheireddine Pacha – Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2013.
- 2) Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013.
- 3) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
- 4) Approbation des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
- 5) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence et de la rémunération du Comité Permanent d'Audit.
- 8) Renouvellement des mandats des Administrateurs.

Le Conseil d'Administration

**PROJET DE RESOLUTIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 MAI 2014 A 10 H**

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion, les états financiers de l'exercice 2013, ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2013 de **10.802.640,690 D** ainsi que le report à nouveau de **449.644,337 D**, comme suit :

Dividendes	6 000 000,000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés	3 602 500,000 D
Réserves Facultatives	1 400 000,000 D
Report à nouveau	249 785,027 D
Total	11 252 285,027 D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende de 1,500 Dinars par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 Mai 2014.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2013, à quatre-vingt dix mille dinars (**90 000 D**). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres. L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (**10 000D**) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour une durée de 3 ans, les mandats des Administrateurs suivants :

- M. Mohamed Habib BEN SAAD
- M. Abdel Monem KOLSI
- M. Michel LUCAS
- M. Zouheir HASSEN
- M. Mohamed RIAHI
- La Banque de Tunisie représentée par M. Mohamed TRIFA
- Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel représenté par M. Pierre REICHERT.

Ces mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.